



## RÉSOLUTION

### MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE CANIAPISCAU

À une séance ordinaire du CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE CANIAPISCAU tenue mercredi le 19 avril 2023 à 16 h, à la salle du conseil de la Ville de Fermont et à laquelle sont présents le préfet, Monsieur Martin ST-LAURENT, le représentant de la Ville de Fermont, Monsieur Daniel BERGERON, le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, Monsieur Jimmy MORNEAU et à laquelle prend part, par conférence téléphonique, conformément à l'article 164.1 du Code municipal du Québec (RLRQ chapitre C-27.1), l'administrateur de la Ville de Schefferville, Monsieur Jean DIONNE.

R2023-04-04

#### RÉSOLUTION – ADOPTION DU RAPPORT D'UTILISATION DES SOMMES AU 31 MARS 2023 DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 3 – PROJET SIGNATURE INNOVATION

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 3 – Projet Signature Innovation est intervenue entre la MRC de Caniapiscau et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour réaliser le projet « Caniapiscau, proche de l'essentiel » et ainsi positionner et consolider l'identité territoriale de la MRC dans le domaine d'intervention de la qualité de vie en milieu nordique et atypique;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit à l'article 4.15 que la MRC s'engage à produire, adopter, déposer sur son site Web et transmettre annuellement au comité directeur un rapport d'utilisation des sommes conforme aux exigences de l'annexe B;

CONSIDÉRANT QUE le rapport produit comprend tous les éléments mentionnés dans l'annexe B dont l'état de l'utilisation des sommes, la contribution de la MRC, les activités réalisées et les résultats atteints;

CONSIDÉRANT QUE le rapport sera remis aux membres du comité directeur et publié sur le site Web de la MRC après son adoption;

IL EST PROPOSÉ par le représentant de la Ville de Fermont, Monsieur Daniel BERGERON;

APPUYÉ par l'administrateur de la Ville de Schefferville, Monsieur Jean DIONNE;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport d'utilisation des sommes en date du 31 mars 2023 dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 3 – Projet Signature Innovation;

ET

DE MANDATER l'agente responsable d'effectuer les communications et les actions subséquentes requises par le biais de l'entente.

ADOPTÉE

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
CE 1<sup>ER</sup> JOUR DE MAI 2023

JIMMY MORNEAU  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER